

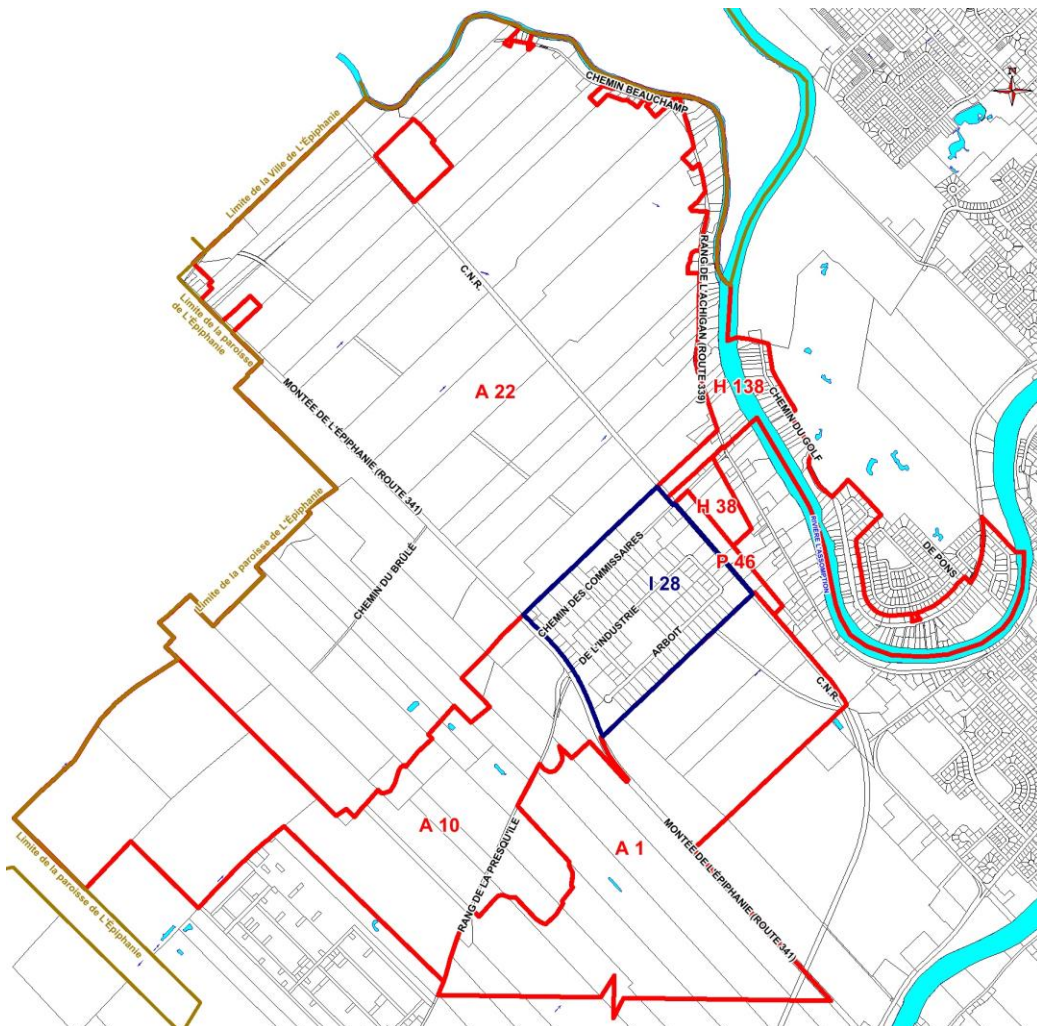
## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 119-85-2014

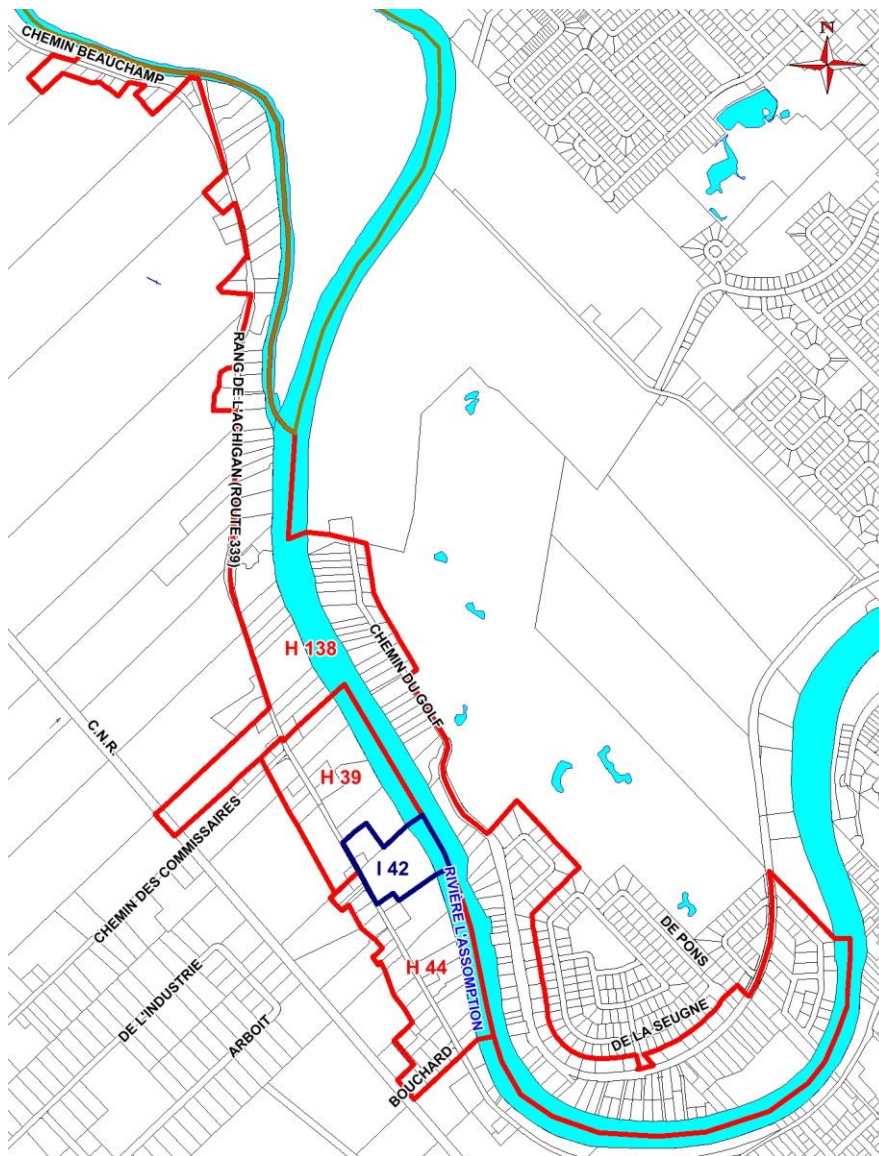
À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 119-85-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 119-2005 :

#### PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le 6 mai 2014, le premier projet de règlement 119-85-2014 amendant le règlement de zonage numéro 119-2005 et ses amendements afin de :
  - Modifier l'article 4.3 concernant la classification des usages du groupe « INDUSTRIE (i) » ;
  - Modifier les usages de la zone I-28 ;
  - Modifier les notes de la zone I-42.
2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue **le mardi 10 juin 2014 à 18 h 45**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval à L'Assomption.
3. L'objet de ce projet de règlement est de :
  - a) Modifier l'article 4.3 concernant la classification des usages du groupe « INDUSTRIE (i) » ;
  - b) Modifier les usages de la zone I-28 ;



c) Modifier les notes de la zone I-42.



4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou tout autre membre du conseil désigné, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le premier projet de règlement 119-85-2014 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 399, rue Dorval et au Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à L'Assomption le 29 mai 2014 et publié le 3 juin 2014.

Jean Lacroix, avocat  
Directeur général et greffier par intérim